



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2070600
dossier lié n° 8800567

Maisons-Alfort, le 17 octobre 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
EXPRESS, n° intrant 2070600**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 25/09/2007 d'un dossier, déposé par DUPONT SOLUTIONS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXPRESS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CAMEO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8800567, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2009 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour EXPRESS est bien strictement identique à celle déclarée pour CAMEO ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXPRESS, présentée par DUPONT SOLUTIONS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CAMEO.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND